



**Certificat administratif d'affectation de biens à un service
doté de la personnalité morale
AFFECTATION à la RCEAC biens situés à
COUFFOULEUX**

Je soussigné PAUL SALVADOR, en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, en charge de l'exécution de la délibération du conseil d'agglomération n°280-2024 en date du 11 décembre 2023 portant adoption des statuts de la RCEAC certifie par la présente affecter les biens meubles et immeubles désignés à la Régie Communautaire unique d'Eau et d'Assainissement collectif (RCEAC), régie personnalisée représentée par son Directeur par intérim , désigné par délibération du conseil d'agglomération du 8 juillet 2024 transmise en préfecture du Tarn le 22 juillet 2024 et nomme par décision du président de la régie.

Par application de la délibération en date du 11 décembre 2023 portant adoption des statuts de la RCEAC. La Communauté d'Agglomération a réorganisé les modes de gestion les deux compétences obligatoires que sont **l'eau et l'assainissement collectif**.

Ainsi, en vertu de l'article L1321-1 du CGCT il convient d'affecter les biens immeubles et meubles situés sur le COUFFOULEUX actuellement transférés sous le pouvoir de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet en qualité d'entité gestionnaire de la compétence assainissement collectif par procès-verbal de mise à disposition par les communes.

L'affectation permet à une collectivité de transférer à un tiers la jouissance d'un bien avec tous les droits et obligations qui s'y rapporte. Elle ne comporte pas de rémunération. La structure affectataire va donc intégrer le bien dans son patrimoine sans en être propriétaire. La collectivité affectante conserve l'immobilisation comptablement dans le patrimoine.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, affecte à la Régie Communautaire unique d'Eau et d'Assainissement collectif les biens suivants :

STEP - SECTEUR LE SÉQUESTRE

2.1. Désignation

Codes Parcellaires	ZA0245
Adresses Cadastreales	Route des Rives de l'Agout COUFFOULEUX 81800
Contenances (Limites sur Plan Cadastral)	1 209 m ²
Superficies (Limites Visibles des Bornages)	1 227 m ²

2.2. Composition

Le détail issu d'un diagnostic réalisé en 2021 par le Cabinet ARRAGON est le suivant :

Biens mis à disposition :			
<u>Situation :</u>			
<u>Codes Station :</u>	<u>Capacité :</u>	<u>Date mise en Service :</u>	<u>Date de Visite :</u>
0581070V003	130 EH	20/11/2012	Non visitée.
<u>Exploitant :</u>	<u>Milieu Récepteur :</u>	<u>Constructeur :</u>	<u>Déversoir Tête de Station :</u>
Commune de Couffouleux (régie).	Ruisseau de Ginibré (150 m) .	SADE/CGTH	Non connu.
<u>Gestion des Boues :</u>		<u>Filière de Traitement :</u>	
Stockage des boues sur filtres plantés de roseaux.			

Photos :



Dégrilleur - Ouvrage de chasse



Filtres plantés de roseaux



Rejet au milieu récepteur



Description :

Les réseaux de ce secteur sont de type séparatif et collectent les eaux usées de 46 abonnés.

Un poste de relevage assure le transfert des effluents en direction de l'unité de traitement.

Un prestataire privé assure l'entretien de cet équipement.

Depuis sa mise en service en 2012 les boues s'accumulent à la surface des casiers du filtre planté de roseaux.

Leur évacuation sera à prévoir dès lors que la hauteur de boues aura atteint un niveau suffisamment important (à moyen ou long terme) susceptible de nuire à la bonne aération du massif.

En entrée de station, les effluents sont dégrillés puis transitent vers un ouvrage de chasse hydraulique qui permet l'alimentation des filtres plantés.

Bon développement des roseaux et peu d'adventices (SATESE 14/09/2018).
Rejet direct au ruisseau (voir photos).

Pas de local.

L'exploitant réalise deux visites hebdomadaires du site.

Il effectue la permutation des casiers, le nettoyage de la chasse, le relevé des opérations de maintenance sur le cahier dédié à cet effet.

<u>Dispositifs de Sécurité :</u>	<u>Nature des Effluents :</u>	<u>Industriels :</u>
Pas d'information.	Domestique.	Néant.

Aspects des Ouvrages :

L'effluent brut admis apparaît fortement chargé (SATESE 14/09/2018).

Lors du constat du SATESE le 14/09/2018, l'effluent était fortement chargé.

Les exigences réglementaires étaient dépassées.

<u>Type de Réseau :</u>	<u>Nombre de Postes de Relèvement :</u>	<u>Nombre de Déversoirs d'Orage :</u>	<u>Exploitant :</u>
Séparatif (824 ml).	Un (1).	Zéro (0).	Commune de Couffouleux (régie).

<u>Plan des Réseaux :</u>	<u>SIG :</u>	<u>Schéma Directeur Assainissement :</u>
Non connu.	Non connu.	Mise à jour du schéma communal d'assainissement 07/07/2017. Assainissement du Séquestre et Révision du Zonage 09/04/2010.

Autres Remarques :

RAS.

Charge Nominale Pointe Temps Sec :

Volume : 19,5 m³/j

DBO5 : 7,8 kg/j

DCO : 15,6 kg/j

MES : 9,1 kg/j

NTK : 1,95 kg/j

Pt : 0,52 kg/j

Normes de Rejet :

DBO5 : - 35 mg/l ou 60 %

DCO : - 200 mg/l ou 60 %

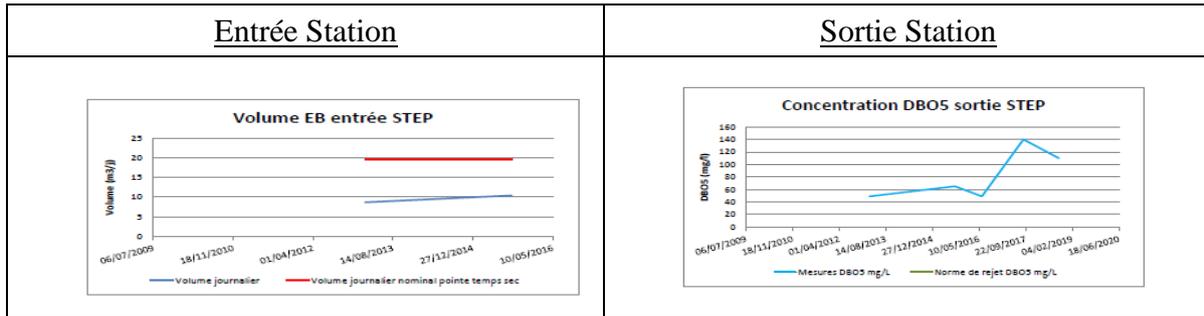
MES : Rendement 50 %

NGL : - mg/l (moyenne annuelle)

Pt : - mg/l (moyenne annuelle)

Sur 2 mesures les charges en entrée de station sont inférieures à la capacité nominale de la station d'épuration.

Les performances épuratoires sont supérieures aux normes de rejet (pas de conformité sur les installations de capacité inférieures à 200 EH).



Constats : (SATESE 14/09/2018)

Forte influence du temps de pluie sur les débits entrant sur cette station.
 Arrivée d'eau brute fortement chargée due certainement au réseau séparatif .
 Le cahier d'exploitation est à jour.
 Les roseaux occupent la totalité de la surface des casiers.
 Seules quelques plantes parasites sont présentes en bordure.
 Le rejet transite jusqu'au milieu récepteur qu'il alimente en grande partie au cours de la période d'étiage (SATESE 29/08/2017).
 Les concentrations du rejet sont supérieures à celles attendues.

Travaux à envisager :

Pour atteindre les niveaux de rejet adaptés à un milieu récepteur fragile (le cas ici), une station d'épuration basée sur la filière des lits plantés de roseaux devrait être composée de 2 étages filtrants.
 Or cette station ne comporte qu'un seul étage (autorisation d'une filière à un étage par la police de l'eau lors de la construction de l'installation).
 Pour fiabiliser le fonctionnement de cette station d'épuration et améliorer les abattements de la pollution il conviendrait de :

- Réaliser une démarche pour réduire les influences du temps de pluie (gestion au niveau du poste de refoulement).
- Suivre et recalibrer le déversoir d'orage en entrée de station (actuellement pas de déversoir d'orage).
- Mettre en place une plage filtrante secondaire si demande aux services de l'État (nécessite sans doute l'acquisition de terrain et un raccordement au réseau électrique).

Avant ces travaux, une campagne de mesures sur les effluents bruts est nécessaire pour préciser la charge entrante actuelle.

STEP de COUFFOULEUX - RABASTENS

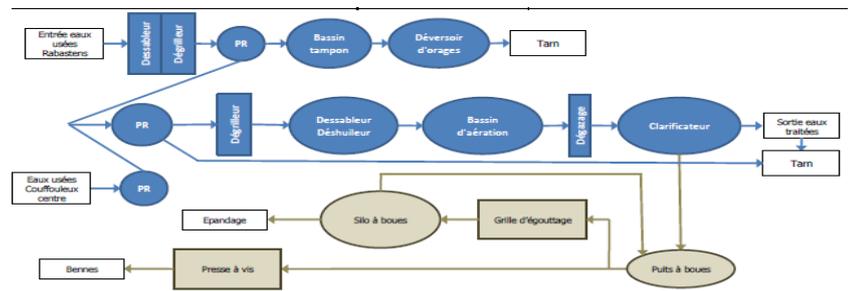
2.3. Désignation

Code Parcellaire	AA0042
Adresse Cadastre	230 Route de Saint Sulpice COUFFOULEUX 81800
Contenance (Limites sur Plan Cadastral)	6 900 m ²
Superficie (Limites Visibles des Bornages)	6 919 m ²

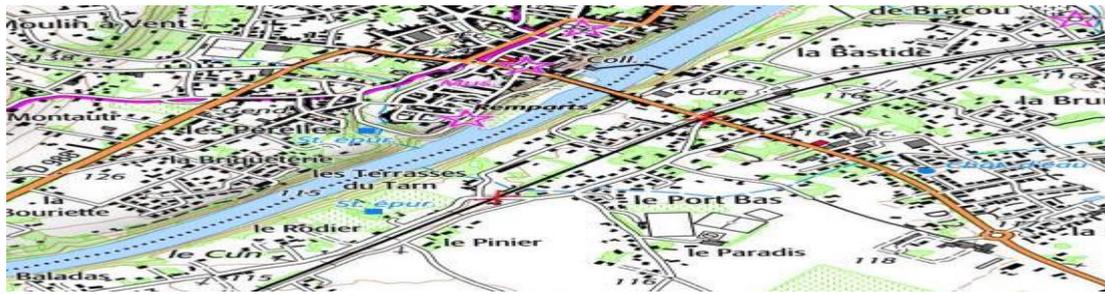
2.4. Composition

Le détail issu du diagnostic du Cabinet ARRAGON est le suivant :

Biens mis à disposition :



Situation :



<u>Code Station :</u>	<u>Capacité :</u>	<u>Date mise en Service :</u>	<u>Date de Visite :</u>
0581070V001	8 000 EH	28/04/2018	Non visitée.
<u>Exploitant :</u>	<u>Milieu Récepteur :</u>	<u>Constructeur :</u>	<u>Déversoir Tête de Station :</u>
Veolia - Puygouzon	Tarn (100 m).	Suez.	1 au niveau de Rabastens1 en amont immédiat de la station d'épuration.
<u>Gestion des Boues :</u>		<u>Filière de Traitement :</u>	
Épandage et/ou Compostage.			

Photos :



Site de Rabastens : Arrivée des eaux brutes (Photo du Projet pas du site actuel)



Site de Couffoueux : Arrivée des eaux brutes



Bassins d'aération



Clarificateur



Rejet des eaux traitées



Extraction des boues - Épaississement sur table d'égouttage - Silo de stockage pour épandage



Déshydratation par presse à vis pour envoi des boues en compostage



Désodorisation



Locaux et aménagements

Description :

Un travail commun des collectivités de Couffouleux et de Rabastens, de l'Agence de l'Eau et du Département, initié en 2008, a permis de construire ce projet de station intercommunale partagé avec la commune de Rabastens.

Les travaux de réhabilitation des réseaux connexes (avec notamment le remplacement du poste principal de Couffouleux) et la construction d'une station de 8 000 EH, permettant de traiter les effluents de Rabastens et Couffouleux, ont été finalisés en 2018.

La commune de Couffouleux a lancé également une mise à jour de son schéma communal d'assainissement.

Les réseaux d'assainissement de la commune de Couffouleux sont de type séparatif d'une longueur totale de près de 12 kilomètres disposent de 11 postes de refoulement.

Leur entretien est assuré par un prestataire privé.

Il est constaté l'introduction d'eaux claires parasites par temps de pluie.

La collectivité recense plus de 700 abonnés pour plus de 1 600 habitants.

Les eaux usées de la commune de Rabastens sont transférées via un poste de refoulement couplé à un bassin d'orage situé en lieu et place de l'ancienne station d'épuration.

Les réseaux d'assainissement collectent les eaux usées de 2 130 abonnés représentant 5 325 habitants (recensement de la collectivité) ainsi que des eaux parasites par temps de pluie.

La station de traitement de Couffouleux/Rabastens mise en service en avril 2018 est une filière de type boues activées à aération prolongée.

Depuis sa mise en service l'installation fait l'objet d'un suivi par un prestataire privé conjointement avec les services municipaux de Couffouleux qui assurent l'exploitation courante ainsi que la réalisation des autosurveillances réglementaires.

La file boue est dotée d'une presse à vis destiné à alimenter des bennes pour transfert en plateforme de compostage et d'une table d'égouttage pour remplissage d'un silo à boues destiné à leur stockage avant épandage sur terres agricoles.

Après passage dans un piège à cailloux, les eaux brutes sont dessablées dans un canal de dessablage puis dégrillées grâce à un dégrilleur automatique.

Elles rejoignent ensuite le poste de relèvement du site équipé de 2 pompes et sont renvoyées vers le poste de relèvement central à Couffouleux.

Un bassin tampon permet de stocker les premiers sur-débits liés à des pluies importantes.

En cas de dépassement de la capacité du bassin tampon, les eaux excédentaires rejoignent le Tarn après drégrillage, dessablage et première décantation.

Les eaux brutes en provenance de Couffouleux centre sont réceptionnées dans le poste de refoulement central équipé de 2 pompes.

Elles sont ensuite envoyées dans le réseau gravitaire DN400 alimentant la station d'épuration.

Les prétraitements sont constitués d'un poste de relèvement de 188 m³/h, d'un tamisage des effluents à 6 mm, d'un dessableur déshuileur de 3,5 m de diamètre.

Le bassin (1 945 m³) est de type combiné avec une zone de contact au centre et un chenal d'aération à l'extérieur.

Il dispose de :

- 2 agitateurs immergés à vitesse lente ;
- 2 surpresseurs d'air de 1 840 Nm³/h ;

- 6 rampes d'aération ;
- 1 sonde O2 ;
- 1 sonde redox.

En sortie, les effluents transitent dans un poste de dégazage.

Les flottants sont évacués vers une fosse où un dispositif de reprise permet de les injecter dans le traitement des boues.

Les eaux traitées sont acheminées vers le clarificateur équipé d'un pont racleur - Diamètre unitaire 21.25 m / 1064 m³.

Une détection du voile de boues est présente.

Le clarificateur dispose d'un poste de recirculation, équipé de 2 pompes immergées et 1 débitmètre.

Les eaux traitées en sortie de clarificateur sont dirigées vers un canal de mesure avant rejet vers le Tarn.

Le canal est équipé d'une sonde US, d'un préleveur automatique réfrigéré et d'un pluviomètre.

La station d'épuration comprend 2 files de traitement des boues distinctes.

En sortie du puits à boues, les effluents sont envoyés soit sur la déshydratation par presse à vis soit vers une table d'égouttage.

Lorsque les boues à déshydrater rejoignent la table d'égouttage, elles sont reprises à partir du puits à boues par pompage, floculées par injection de polymère, puis envoyées sur l'unité d'épaississement.

En sortie de la table, une pompe de reprise permet le transfert des boues épaissies vers le silo de stockage de 1000 m³ équipé d'un agitateur et d'une sonde US.

La déshydratation des boues est réalisée sur une presse à vis. Les boues à déshydrater sont reprises par pompage à partir de la fosse d'extraction des boues, floculées par injection de polymère, puis envoyées vers l'unité de déshydratation.

Les boues sont ensuite stockées dans deux bennes de stockage.

L'air vicié est collecté puis traité sur filtre à charbon actif.

Les zones raccordées à la désodorisation sont les suivantes :

- le poste de relevage
- le poste toutes eaux
- les caniveaux de dégrillage
- le dessableur dégraisseur circulaire et fosses de stockage
- le local de traitement des boues
- le silo de stockage des boues
- le local de stockage des boues en bennes.

Le bâtiment se compose en plus des locaux techniques, d'un ensemble de locaux administratifs listés ci-après :

- local de commande ;
- vestiaire ;
- sanitaires ;
- atelier ;
- laboratoire.

Dispositifs de Sécurité :

Garde-corps neufs.

Désodorisation prévue sur le site pour l'ensemble des ouvrages :

Le poste de relevage, les caniveaux de dégrillage, le dessableur dégraisseur et ses fosses de

stockage, le silo de stockage des boues, le local de traitement et de stockage des boues sont désodorisés. Garde-corps neufs sur la passerelle. Pont racleur avec garde-corps.			
<u>Nature des Effluents :</u>		<u>Industriels :</u>	
Domestique.		Néant.	
<u>Aspects des Ouvrages :</u> Les ouvrages, la cuve de charbon actif et les locaux sont neufs.			
<u>Type de Réseau :</u>	<u>Nombre de Postes de Refoulement :</u>	<u>Nombre de Déversoirs d'Orage :</u>	<u>Exploitant :</u>
Séparatif.	11 (Onze).	1 D.O. (faisant l'objet d'une surveillance réglementaire).	Véolia – Puygouzon
<u>Plan des Réseaux :</u>	<u>SIG :</u>	<u>Schéma Directeur Assainissement :</u>	
Non connu.	Non connu.	Mise à jour du schéma communal d'assainissement 07/07/2017. Assainissement du Séquestre et Révision du Zonage 09/04/2010.	
<u>Autres Remarques :</u> RAS.			
<u>Charge Nominale Pointe Temps Sec :</u> Volume : 1 200 m ³ /j DBO5 : 480 kg/j DCO : 960 kg/j MES : 720 kg/j NTK : 120 kg/j Pt : 32 kg/j			
<u>Normes de Rejet :</u> DBO5 : 25 mg/l ou 80 % DCO : 125 mg/l ou 75 % MES : 35 mg/l ou 90 % NGL : 20 mg/l (moyenne annuelle)			
<u>Entrée Station</u>		<u>Sortie Station</u>	
Autosurveillances mensuelles par l'exploitant.		Autosurveillances mensuelles par l'exploitant.	
<u>Constats :</u> Station récente. Installation conforme en 2019 au regard des résultats obtenus.			

Travaux à envisager :

Néant.

Nombre d'Habitants Raccordés à l'Assainissement Collectif de la Commune :

- en 2020 : 6 925 habitants.

- Les biens ci-dessus désignés n'ont pas fait l'objet d'un rapport de visite.
- Le matériel et le mobilier présents sur les sites sont également mis à disposition.

Conditions d'occupation des biens

La **Régie Communautaire unique d'Eau et d'Assainissement collectif** s'engage à utiliser les biens mis à disposition conformément à l'affectation précisée dans le respect des compétences et de l'intérêt communautaire définis dans ses statuts, et notamment pour l'exercice des compétences citées ci-dessus.

Valeur brute comptable des biens immobiliers et autres mis à disposition (annexe 1)

La valeur brute comptable des biens telle qu'elle figure à l'actif de l'établissement public de coopération intercommunale quant aux compétences Eau et/ou Assainissement collectif au 01/01/2024 s'élève à la somme de 7 389 919,14 euros.

Cumul des Quotes-Parts des subventions transférables et modalités d'amortissement (annexe 1) Emprunt(s)

S'agissant d'une affectation comptable et conformément à la délibération du 11 décembre 2023 il n'y a pas nécessité de prévoir de prise en charge. En effet, l'article 3 des statuts de la RCEC prévoit que les ouvrages en possession de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet sont maintenu dans son patrimoine et qu'elle continue d'en assumer les charges liées aux amortissements et aux remboursements d'emprunts.

L'annuité d'emprunt, propre à Rabastens, fera l'objet d'un remboursement de la part de la RCEAC auprès de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Substitution dans les droits patrimoniaux

La **Régie Communautaire unique d'Eau et d'Assainissement collectif** prend possession des biens mis à disposition pour l'exercice de ses compétences dans l'état où ils se trouvent à la date de prise de compétence.

Conformément aux articles L1321-2, L1321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales la commune reste propriétaire du bien mis à disposition. La Communauté d'Agglomération assume l'intégralité des droits et obligations du propriétaire à savoir les dépenses d'entretien courant et les réparations nécessaires à la préservation des biens et des équipements, y compris les travaux de l'article 606 du Code Civil. Ainsi et après autorisation du propriétaire, la Communauté d'Agglomération possède tous pouvoirs de gestion, assure le renouvellement des biens mobiliers, peut autoriser l'occupation des biens mis à disposition, en perçoit les fruits et produits, agit en justice au lieu et place de la commune, procède à tous travaux de reconstruction, de démolition ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien des biens. Les travaux réalisés pour l'exercice des compétences sur les biens mis à disposition appartiennent au propriétaire et non à la **Régie Communautaire unique d'Eau et d'Assainissement collectif**.

Le cas échéant, les lieux à usage commun ne peuvent voir leur utilisation restreinte par l'une ou l'autre des parties.

La **Régie Communautaire unique d'Eau et d'Assainissement collectif** s'engage à assurer la partie du bien immobilier mis à disposition ainsi que son contenu.

Contrats en cours

La **Régie Communautaire unique d'Eau et d'Assainissement collectif** est subrogée à la Communauté dans l'exécution des contrats en cours. La substitution vaut pour tous contrats, notamment ceux concernant les emprunts, les marchés publics, les délégations de service public, les contrats d'assurance ou de location, ... et ceci depuis le 1^{er} janvier 2024, date du transfert de gestion.

Dispositions diverses

L'affectation fera l'objet d'écritures comptables chez le comptable du centre des finances publiques pour constater cette mise à disposition.

Le Directeur de la RCEAC

Le Président de la
Communauté d'Agglomération

Paul SALVADOR

Liste des pièces annexées :

- Valeur Comptable des Biens Immobiliers (Annexe 1)

STATIONS D'ÉPURATION COMMUNE DE COUFFOULEUX

ANNEXE 1

- Valeur Comptable des Biens Immobiliers et Autres

Biens transférés

Numéro inventaire	Numéro immobilisation	Numéro actif Helios	Désignation du bien	Compte	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2024
2023-ASS-21562-0025	2023-ASS-21562-0025		STEP COUFFOULEUX (PETITE)	21562	10 462,00	15/12/2023	25	0,00	10 462,00
AS2020.0039	29-0225	ASST COUF-2111-TER-2	TERRAIN CONSORTS TREGAN 2017 (MAD comm	21711	21 102,00	31/12/2019	0	0,00	21 102,00
AS2020.0042	29-0226	ASST COUF-2111-TER-1	TERRAIN ACTE DU 13/06/2012 (MAD commune	21711	13 120,05	31/12/2019	0	0,00	13 120,05
AS2020.0003	29-0262	ASST COUF-2138-STEP-2b	STATIONS D'EPURATION LE BOURG 2019 (MAD	21738	4 477 672,02	31/12/2019	50	179 106,00	4 298 566,02
AS2020.0009	29-0264	ASST COUF-2138-STEP-1	COUF-2138-STEP1 (29-0264)	21738	263 539,00	31/12/2019	50	200 488,76	63 050,22
2023-ASS-21751-0004	2023-ASS-21751-0004		BRANCHEMENT EU COUFFOULEUX	21751	38 140,00	13/06/2023	50	0,00	38 140,00
2023-ASS-21751-0009	2023-ASS-21751-0009		TRX POSTE DE RELEVAGE DIP COUFFOULEUX	21751	3 470,00	21/07/2023	50	0,00	3 470,00
AS2021.0025	29-0276		21751 BRANCHEMENT EU COUFFOULEUX	21751	3 292,70	23/07/2021	50	130,85	3 161,85
AS2022.0007	29-0282		21751 BRT EU COUFFOULEUX 2022	21751	8 931,00	14/02/2022	50	178,62	8 752,38
AS2022.0029	29-0287		BRANCHEMENT EU COUFFOULEUX	21751	8 614,00	10/05/2022	50	176,28	8 637,72
AS2020.0004	29-0547	ASST COUF-21532-RES-10	RESEAUX D'ASSANISSEMENT 2006 (MAD comm	217532	396 658,00	31/12/2019	50	117 385,34	279 472,66
AS2020.0006	29-0548	ASST COUF-21532-RES-8	RESEAUX D'ASSANISSEMENT 2001 (MAD comm	217532	379 409,00	31/12/2019	50	121 411,00	257 998,00
AS2020.0011	29-0552	ASST COUF-21532-LAG	LAGUNAGE 2014 (MAD commune COUFFOULEU	217532	237 786,08	31/12/2019	50	49 140,72	188 645,36
AS2020.0019	29-0559	ASST COUF-21532-RES-4	RESEAUX D'ASSANISSEMENT 1973 (MAD comm	217532	144 411,00	31/12/2019	50	62 191,90	82 219,10
AS2020.0020	29-0560	ASST COUF-21532-RES-20	RESEAUX D'ASSANISSEMENT 2019 (MAD comm	217532	140 885,80	31/12/2019	50	5 636,00	135 249,80
AS2020.0021	29-0561	ASST COUF-21532-RES-6	RESEAUX D'ASSANISSEMENT 1990 (MAD comm	217532	126 035,00	31/12/2019	50	65 958,70	60 076,30
AS2020.0026	29-0565	ASST COUF-21532-RES-9	RESEAUX D'ASSANISSEMENT 2006 (MAD comm	217532	87 742,00	31/12/2019	50	22 520,84	65 221,16
AS2020.0029	29-0568	ASST COUF-21532-RES-19	RESEAUX D'ASSANISSEMENT 2018 (MAD comm	217532	72 681,18	31/12/2019	50	4 118,62	68 562,56
AS2020.0030	29-0569	ASST COUF-21532-RES-18	RESEAUX D'ASSANISSEMENT 2017 (MAD comm	217532	69 565,53	31/12/2019	50	5 101,31	64 464,22
AS2020.0031	29-0570	ASST COUF-21532-RES-15	RESEAUX D'ASSANISSEMENT 2013 (MAD comm	217532	62 486,00	31/12/2019	50	8 749,90	53 745,10
AS2020.0034	29-0573	ASST COUF-21532-RES-17	RESEAUX D'ASSANISSEMENT 2016 (MAD comm	217532	49 854,46	31/12/2019	50	4 487,09	45 367,37
AS2020.0035	29-0574	ASST COUF-21532-RES-11	RESEAUX D'ASSANISSEMENT 2007 (MAD comm	217532	41 930,00	31/12/2019	50	10 063,60	31 866,40
AS2020.0036	29-0575	ASST COUF-21532-RES-13	RESEAUX D'ASSANISSEMENT 2011 (MAD comm	217532	28 617,00	31/12/2019	50	4 960,34	23 656,66
AS2020.0041	29-0579	ASST COUF-21532-RES-12	RESEAUX D'ASSANISSEMENT 2010 (MAD comm	217532	14 653,00	31/12/2019	50	2 822,06	12 030,94
AS2020.0045	29-0582	ASST COUF-21532-RES-1	RESEAUX ASSANISSEMENT 1962 (MAD commut	217532	8 744,00	31/12/2019	50	8 569,00	175,00
AS2020.0047	29-0584	ASST COUF-21532-RES-16	RESEAUX D'ASSANISSEMENT 2015 (MAD comm	217532	7 855,00	31/12/2019	50	838,10	7 016,90
AS2020.0051	29-0588	ASST COUF-21532-RES-2	RESEAUX D'ASSANISSEMENT 1965 (MAD comm	217532	3 837,00	31/12/2019	50	3 606,74	230,26
AS2020.0052	29-0589	ASST COUF-21532-RES-3	RESEAUX D'ASSANISSEMENT 1971 (MAD comm	217532	3 201,00	31/12/2019	50	2 689,02	511,98
AS2020.0054	29-0591	ASST COUF-21532-RES-5	RESEAUX D'ASSANISSEMENT 1989 (MAD comm	217532	2 120,00	31/12/2019	50	1 144,40	975,60
AS2020.0055	29-0592	ASST COUF-21532-RES-7	RESEAUX D'ASSANISSEMENT 1993 (MAD comm	217532	1 502,00	31/12/2019	50	711,04	790,96
AS2022.0048	29-0677		DEBROUSSAILLEUSE STEP COUFFOULEUX	2188	1 183,34	05/12/2022	5	236,67	946,67
AS2021.0001	29-0001	AS2021.0001 et ASS2021.0001	STATION EPURATION COUFFOULEUX	2315	52 669,63	29/04/2021	0	0,00	52 669,63
AS2021.0010	29-0009		BRANCHEMENT EU COUFFOULEUX	2315		04/06/2021	0	0,00	0,00
AS2021.0019	29-0015		TVX ASS COUFFOULEUX (29-0	2315	10 910,00	22/07/2021	0	0,00	10 910,00
AS2021.0030	29-0017		RENOVATION 2 POSTES REFOULEMENT EU CO	2315	103 700,50	19/10/2021	0	0,00	103 700,50
AS2022.0009	29-0027		STEP LE SEQUESTRE COUFFOULEUX	2315	5 796,38	17/02/2022	0	0,00	5 796,38
AS2022.0049	29-0053		REHABIL RESEAUX EU ET EP COUFFOULEUX	2315	1 680,00	13/12/2022	0	0,00	1 680,00
AS2022.0057	29-0059		AMNGT AV GARE RESEAU EU EP COUFFOUL	2315	24 731,00	19/12/2022	0	0,00	24 731,00
AS2020.0056	29-0707	ASST COUF-27638-STEP-2	Créance sur commune de Rabastens (commun	2763	87 500,00	31/12/2019	0	0,00	87 500,00
AS2020.0058	29-0708	ASST COUF-27638-STEP-1	Créance sur commune de Rabastens (commun	2763	1 255 246,29	31/12/2019	0	0,00	1 255 246,29